



# L'UNION

UMTEF 30, Avenue de la Résistance 93290 Tremblay En France 01 48 61 06 22 umtef@yahoo.fr

Visitez notre nouveau site internet: [www.mosquee-de-tremblay.com](http://www.mosquee-de-tremblay.com)

## Aimer la saison d'hiver

Toutes les louanges appartiennent à Allah, Le Tout miséricordieux, Le Bon, qui de part Sa bonté nous a facilité des périodes pour y accomplir des actes de bien, Il nous y a promis d'énormes récompenses.

Sachez mes frères et mes soeurs que nos pieux prédécesseurs étaient très heureux lorsque l'hiver entraînait...

Savez vous pourquoi ? Parce que ils couraient pour tirer profit de cette saison et y gagner l'agrément de leur seigneur ainsi que son paradis.

Comment s'y prenaient ils pour tirer profit de cette saison? Lisez ce qui suit..

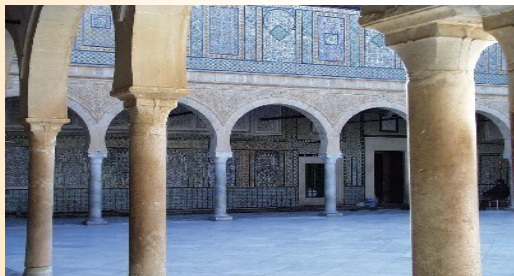
Hassan Al Basri a dit : *"Quel bonne saison pour le croyant que l'hiver. Ses nuits sont longues, il prie [durant celles ci] et ses journées sont courtes, il jeûne [durant celles ci]"*

Quand l'hiver venait, 'Ubeid ibn 'Umayr disait : *"Ô gens du Coran, vos nuits se sont allongées pour vos lectures, lisez donc. Vos journées se sont raccourcies pour votre jeûne, jeûnez donc."*

Que le musulman ne laisse donc pas ces périodes de bien lui passer sous le nez et qu'il invoque constamment son seigneur afin qu'Il aide à tirer profit de ces périodes et qu'elles ne lui passent pas sous le nez.

Yahya ibn Mouhaadh a dit :

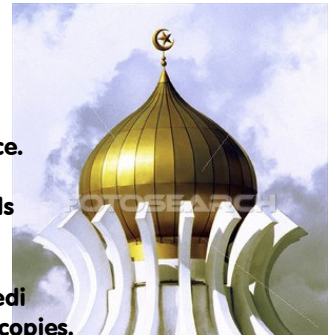
*"Les nuits sont longues, ne les raccourcis pas par ton sommeil. L'islam est pur, ne l'entache pas par la souillure de tes péchés."*



## AVOIR LA VOLONTÉ, C'EST AVOIR LA FORCE!

Salam alaykoum chers lecteurs et lectrices !  
Voici le 210 éme numéro de notre journal  
L'UNION.

Qu'Allah soit loué de cette modeste performance.  
Voilà à peu près cinq ans (Ramadan 2004) que L'Union existe ... eh oui, le temps court vite, seuls les actes restent. On ne le présente plus notre journal, aujourd'hui le nombre des lecteurs a augmenté considérablement car chaque vendredi nous imprimons en moyenne entre 700 et 800 copies.



Les sujets varient et même si les thèmes ne font pas toujours l'unanimité cela contribue à échanger nos idées. Avancer, stimuler, provoquer le débat, cela devra faire partie de nos habitudes. Réveiller les consciences pour ne plus subir les choix des autres. Voilà quelques buts que ce modeste « papier » bien colorié se donne. Sans oublier la spiritualité qui fait partie intégrante de notre existence, avoir un rappel hebdomadaire contribue à notre cheminement.

Cela a commencé par une publication timide mais constante, en noir et blanc. 60 exemplaires pour un début, puis 80 ... nous nous sommes imposés de le sortir chaque vendredi, et quand le présentoir est vide c'est souvent à cause d'une panne d'imprimante, manque d'encre dans les cartouches ou absence du papier.

Plusieurs appels ont été lancés dans plusieurs numéros afin de « vous séduire » ou vous convaincre du bien fondé de votre participation et ce qu'elle pouvait apporter aux lecteurs, à l'enrichissement du débat et l'échange des connaissances. Hélas, peu de répondants.

Aujourd'hui nous nous tournons vers vous, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises dans le passé, afin de trouver un soutien intellectuel et matériel. Intellectuel car la société avance à grands pas et nous avons besoin de ces personnes capables de changer les mentalités et la condition des musulmans. Et matérielle car ce journal ne peut exister que à travers vous, la mosquée se charge de publier le journal chaque vendredi, mais à raison de 700 exemplaires le coût devient important.

Nous avons une belle mosquée, tachons à la valoriser par des activités et des idées innovantes !

Qui a la volonté a la force! Votre soutien sous toutes ses formes est vital.

# Lettre d'une Convertie

Bismillah,

Chère famille Hammad, Que pourrais-je dire aujourd'hui à part El Hamdoulillah car je suis musulmane et qu'en mon cœur résonne la vérité et ce pour toujours inchaAllah !  
Grace à Allah Azawajal je me sens réellement vivante !

Famille Hammad, vous êtes cette lumière qui m'éclaire lorsque je crains de trébucher, cette douceur lorsque mes difficultés mes paraissent trop acides. A vous qui m'avez pris sous votre aile dans l'unique but de me transmettre cet amour infini pour le tout Miséricordieux afin qu'Il vous offre comme demeure éternelle le Paradis. Amine !

Merci mille fois ! Assiya



## Un sourire plein de sagesse

George et Michel, deux chrétiens, se perdent dans le désert, marchent pendant des heures et s'épuisent de soif et de fatigue. Alors qu'ils étaient au point de perdre complètement l'espoir et s'abandonner à leur sort, ils aperçoivent **le minaret d'une petite mosquée...**

Ils accourent vers la mosquée, quand George dit à Michel : **Ce sont des musulmans, je vais leur dire que je m'appelle Muhammad, alors ils vont bien s'occuper de moi.** Mais Michel n'est pas d'accord : **Non, moi je dirai la vérité et arrivera ce qui arrivera.**

L'imam de la mosquée les voit et s'approche d'eux : **Bienvenus à mes frères. Que puis-je pour vous ?**

George: **SVP, aidez-nous. Nous avons soif et faim, ça fait longtemps qu'on marche dans le désert.**

George hésite un peu mais il continue : **Je m'appelle Muhammad,** et il pince son ami Michel.

Michel : **Moi, je m'appelle Michel,** en jetant un regard coléreux à George.

L'imam : **Entrez, entrez et mettez-vous à l'ombre.** Puis il s'absente un moment et revient avec un plateau avec des dattes fraîches, de l'eau, du lait et du pain :

**Voilà pour Michel, quant à toi Muhammad, apparemment la chaleur t'as fait oublié que c'est le mois de Ramadan. Alors un peu de patience, il ne reste que quelques heures avant le coucher de soleil !**



Bernard Accoyer :

## « Le voile est autorisé dans les lieux publics »

**Polémique.** Nous apprenons aujourd'hui qu'un certain Jean-François, Copé-coller en puissance de Nicolas Sarkozy, veut absolument une loi contre la burqa. Même si la sortie du prétendant vise avant toute chose à tacler son collègue Xavier Bertrand, lequel est plutôt favorable à une circulaire (*sic*), elle intervient en pleine polémique sur... le voile.

Le 12 novembre dernier, une jeune fille a effarouché la sensibilité de quelques députés, scandalisés par le hijab qu'elle a osé garder alors même qu'elle avait pénétré dans l'enceinte de l'hémicycle. Si jadis d'aucuns sortaient leur revolver quand ils entendaient le mot « culture, nos chers députés se lèvent comme un seul homme au premier bout de tissu « présumé d'origine islamiste » repéré.

Mais voilà, le règlement de l'Assemblée nationale dit ceci : "Pour être admis dans les tribunes, le public doit porter une tenue correcte. Il se tient assis, découvert et en silence ; il peut consulter les documents parlementaires relatifs au débat en cours et prendre des notes".

Source : [Assemblée nationale](#)

Les zélotes d'une laïcité vengeresse ont voulu y voir la légitimation de l'interdiction du voile islamique dans les tribunes de l'Assemblée nationale. C'était sans compter Bernard Accoyer, président UMP de l'Assemblée nationale, qui a dû se fendre d'une lettre envoyée à tous les députés pour leur faire la leçon et leur rappeler la loi.

Nous avons eu copie de cette lettre dont nous vous dévoilons le contenu dans son intégralité :

"Monsieur le Député et cher Collègue  
Au cours de la deuxième séance publique du jeudi 12 novembre 2009, certains de nos collègues se sont émus de la présence dans les tribunes du public d'une personne portant un foulard qu'il est convenu de qualifier d'islamique.

S'agissant d'une question sensible qui pourrait à nouveau être soulevée au cours de nos débats, je crois utile de vous rappeler qu'aucune disposition de notre règlement, ni de l'instruction générale du bureau n'autorise le président de séance à refuser l'accès des tribunes du public à une personne pour ce motif.

Certes, l'article 6 de l'instruction générale du bureau dispose, parmi différentes prescriptions relatives à la tenue du public, que ce dernier doit se tenir « découvert ». **Cette prescription, vieille de plus d'un siècle, ne saurait toutefois être opposée au port du foulard.** Comme l'on souvent rappelé les présidents de séance, elle remonte à une période où la déférence due à la représentation nationale voulait qu'un homme retire son couvre-chef dès lors qu'il assistait à la séance publique. Elle n'a d'ailleurs jamais trouvé à s'appliquer ni aux femmes portant une coiffure, ni au port de signes religieux. Ainsi, **les présidents de séance n'ont jamais imposé aux religieuses présentes dans les tribunes du public de se défaire de leur voile.**

Je rappelle également que les libertés de religion et d'opinion font partie des droits fondamentaux des citoyens. Si le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse a été interdit par la loi, c'est dans les seuls écoles, collèges et lycées publics, ce qui signifie bien, a contrario, qu'il est autorisé dans les autres lieux publics. J'ajoute que notre institution doit satisfaire à l'exigence constitutionnelle de publicité des débats. Je vous prie d'agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Bernard Accoyer

On a vu dans la revue de la semaine les conseils qu'on donne aux hommes pour ce que les femmes font à la maison.

Vous parliez de la femme idéale, sachant que la vérité nous rattrape et la femme dans notre société n'est pas tout le temps la femme que vous décrivez.

J'aimerais bien svp que vous parliez aussi de ces femmes qui ne font pas leurs rôles chez eux et qui traitent leurs mari d'un bon à rien surtout s'il vient du bled et il faut qu'elles contrôlent tout, même dans certains cas son départ à la mosquée est soumis à une autorisation.

Sachant que tous ces hommes ne veulent pas casser des foyers pour garder l'union de leurs enfants et une éducation plus au moins correcte.

J'espère que ce message trouvera une écoute auprès de l'UMTEF et que pendant la khotba de joumouaa l'imam parle aussi de ce sujet et des relations entre les couples selon l'islam. Et des devoirs de la femme envers son mari, et le comportement des deux. Mais aussi dans l'Union si possible, de le signaler en plusieurs pages et plusieurs semaines (moi personnellement ma femme lit l'Union chaque semaine).

Je vous remercie de l'effort que vous faites pour cette ville et notre communauté musulmane.

Oua Allahou oualiou ettawfik  
Tremblay



D'autant plus qu'elle prétend agir comme elle le fait pour s'assurer de mon état de santé. Cependant mon mari et moi-même pensons que ces agissements constituent une immixtion dans notre ménage. J'ai en vain essayé maintes fois de lui en parler, mais elle se fâche. Je ne sais plus que faire. Car je ne veux mettre en colère ni ma mère ni mon mari.

Réponse:

Certes, le droit de la mère sur ses enfants est très important. Et la charia invite ces derniers à les respecter et considère le mauvais traitement des père et mère comme un des péchés majeurs.

La mère d'une fille mariée doit savoir qu'il ne lui est pas permis d'intervenir dans les affaires de sa fille mariée, à moins qu'on le lui demande dans le sens de la réconciliation, de la moralisation et de l'orientation.

L'intervention de la belle mère dans les affaires de sa fille mariée a des conséquences positives et négatives. Parmi les premières figurent l'attitude d'une mère raisonnable dans la bonne orientation de sa fille vers ce qui améliore sa vie ; que l'orientation se fasse en amont ou en aval du mariage.

Nul doute que l'expérience de la mère dans sa propre vie, ses sentiments envers sa fille, tout cela la pousse à prodiguer conseils et orientation à une fille qui ne possède pas la même expérience et la même sagesse que sa mère en ce qui concerne la manière de traiter le mari.

L'intervention de la mère dans la vie de sa fille a des conséquences négatives. Parmi ces conséquences figure la possibilité d'entraîner le

## L'INTERVENTION DE LA MÈRE DANS LES AFFAIRES DE SA FILLE MARIÉE

divorce pour sa fille. C'est surtout le cas quand le mari se rend compte que sa belle mère est la personne qui décide des affaires de son ménage, de sorte à provoquer la destruction de celui-ci.

Il n'est pas permis à la fille de répondre aux sollicitations de sa mère portant sur sa vie privée, même si elle se mettait en colère. Car l'obéissance Allah Très Haut passe avant l'obéissance à tout autre. Et il n'est pas permis de préférer éviter d'encourir la colère d'un humain en s'exposant à la colère d'Allah.

Nul doute que l'intervention de la belle mère a des causes parmi lesquelles on peut citer celles-ci :

1/ Elle jouit d'une forte personnalité alors que celle de son mari est faible. Ce qui lui permet de s'imposer dans les décisions prises dans son ménage et de chercher à transposer cette situation chez sa fille.

2/ Son beau fils et sa fille souffrent d'une faiblesse de personnalité qui constitue une occasion permettant à la mère de jouer le plus grand rôle dans la direction du ménage de sa fille. Car la mère trouve que le foyer a besoin d'une direction forte et que les époux ne sont pas capables d'assumer une telle tâche et que c'est à elle de le faire.

3/ Un sentiment débordant envers sa fille la pousse à l'interroger sur son alimentation, sur ses boissons, sur ses médicaments, sur ses maladies et sur la manière dont elle traite avec son mari. Elle peut même aller jusqu'aux détails de la vie conjugale, comme l'amour et les rapports sexuels.

4/ Le mauvais traitement de l'épouse par son époux. Ceci pousse la belle mère à s'immiscer en toute affaire afin de freiner le mari et de rendre à sa fille ses droits spoliés.

5/ La fréquence des visites de la fille chez sa mère et la fréquence de ses contacts avec elle. Car, au cours de la plupart de ces visites, la mère ne trouve rien à dire, si ce n'est de parler de ce qui se passe au sein du ménage de sa fille.

Pour résoudre le problème de l'intervention de la mère dans le ménage de sa fille d'une manière susceptible de le troubler, le couple doit tenir compte de ce qui suit :

1/ Le couple doit donner des conseils à la belle mère pour qu'elle cesse de s'immiscer dans leur ménage, car elle n'a pas le droit de le faire et ses interventions peuvent entraîner la dislocation du couple.

2/ Conseiller au père de faire cesser les interventions de sa femme dans les affaires de sa fille.

3/ Tenir à la belle mère un langage ambigu voire menaçant pour lui faire comprendre que si elle continue à intervenir dans la vie privée du couple, on va lui interdire de lui rendre visite ou de communiquer avec elle et interdire même à l'épouse et à ses enfants de rendre visite à la belle mère. Agir ainsi est susceptible de faire preuve d'une forte personnalité et partant d'empêcher la belle mère de continuer à s'immiscer négativement dans la vie privée de sa fille.



→ 4/ La nécessité pour les époux de s'entendre de manière à dépasser ces problèmes et de ne pas adopter une solution individuelle. Car il s'agit d'un problème qui les concerne tous les deux et qui doit faire l'objet d'une vision commune.

5/ Consulter la mère dans certaines affaires et demander ses conseils afin de maintenir avec elle un lien inscrit dans les limites légales et pour lui permettre de comprendre que son intervention dans leurs affaires n'est pas totalement rejetée puisqu'on peut avoir besoin d'elle dans certains cas. Ceci est de nature à lui donner confiance et à maintenir le contact avec elle et empêcher toute intervention négative.

6/ Diminuer les visites et les contacts avec la mère et faire en sorte que les visites et les contacts soient marqués par des propos utiles et des conseils et des rappels portant sur les actes cultuels et la nécessité de s'éloigner des actes de désobéissance et des péchés.

Nous demandons à Allah d'améliorer nos conditions de vie et de nous orienter tous vers ce qu'Il agréé.

Allah est le garant de l'assistance. **Islam Q&A**

## Une personne sur quatre est musulmane dans le monde

38 millions de musulmans européens

**Les musulmans, plus d'un quart de la population mondiale ? Oui, à en croire la vaste enquête du centre de recherche indépendant Pew Research Center, publiée jeudi 8 octobre aux États-Unis, et qui révèle bien des surprises.**

L'Indonésie demeure le premier pays musulman, avec 203 millions d'individus de confession musulmane.

Le chiffre : 1,57 milliard de personnes, soit une personne sur quatre dans le monde est musulmane. C'est ce qu'a révélé l'enquête du Forum américain de religion et de vie publique, le Pew Research Center, qui a promené sa loupe sur plus de 200 pays, qualifiant cette étude de « plus grand projet de ce type à ce jour ». Sa réalisation a duré plus de trois ans.

### L'Indonésie occupe la première place

Alors que l'islam est souvent représenté dans l'imaginaire collectif comme corollaire du monde arabe, le rapport du centre américain rappelle – à qui ne le savait pas encore... – que l'Asie est le plus grand continent musulman : il contient en effet près des deux tiers des musulmans dans le monde, alors que seulement un musulman sur cinq vit au Proche-Orient ou en Afrique du Nord.

Le pays qui compte le plus de musulmans au monde est – rappelons-le – l'Indonésie. Selon l'étude, 88 % de sa population est de confession musulmane, soit près de 203 millions de personnes. L'Indonésie concentre ainsi à elle seule environ 13 % des musulmans de la planète.

Deuxième dans le classement, le Pakistan, qui compte 174 millions de musulmans (96 % de sa population). Il devance l'Inde avec ses 161 millions (13,4 % de sa population).

### L'Afrique subsaharienne compte des pays à forte majorité musulmane

Dans la région regroupant Proche-Orient et Maghreb, c'est l'Égypte qui compte le plus de musulmans, soit 78 millions ; suivie de l'Algérie (34 millions) et du Maroc (31 millions).

Pour la même estimation en moyenne, c'est le Nigéria (78 millions) qui est en tête en Afrique subsaharienne, les musulmans constituant la moitié de sa population ; le Niger, le Mali ou le Sénégal comptent chacun quelque 12 millions de musulmans, mais ceux-là forment la majorité de la population à plus de 90 %.

### 90 % sont sunnites

L'étude nous fait également rappeler que près de 90 % des musulmans sont sunnites, estimant qu'il y a entre 154 et 200 millions de chiites dans le monde.

Plus d'un tiers d'entre eux sont en Iran.

Autre fait notable qui met bas nombre de stéréotypes : le rapport révèle que les musulmans sont beaucoup plus nombreux en Chine (21 millions, 1,6 % de la population chinoise) qu'en Syrie (20 millions, mais 92 % de la population syrienne) ; en Russie (16 millions, 11,7 % de la population russe) qu'en Jordanie et en Libye (6 millions chacune) ; et leur nombre en Éthiopie équivaut à peu près à celui d'Afghanistan (28 millions).

Du côté des Amériques, plus de la moitié des musulmans américains (4,6 millions) se trouvent aux États-Unis, soit environ 2,5 millions, mais ils ne constituent que 0,8 % de la population nord-américaine. Par contraste, le Canada compte un taux supérieur de 2 % de musulmans, soit 700 000 personnes.

L'Argentine est le pays d'Amérique latine comptant le plus grand nombre de musulmans, avec 800 000 individus.

### 38 millions de musulmans en Europe : la France est devancée par l'Allemagne

L'Europe compte environ 38 millions de musulmans. Ces derniers constituent près de 5 % du continent. Un musulman européen sur quatre vit en Russie.

Alors qu'en Europe de l'Est les musulmans sont une population plutôt récente, issus pour la plupart des vagues d'immigration, de Turquie, du Maghreb ou du Moyen-Orient, la population musulmane de Russie, d'Albanie, du Kosovo, de Bosnie-Herzégovine et de Bulgarie est déjà centenaire.

Avec près de 4 millions de musulmans sur son territoire, l'Allemagne dépasse la France (3,5 millions), que l'on croyait détenir le plus grand nombre. En Europe de l'Est, l'Allemagne est ainsi le pays qui concentre le plus grand nombre de musulmans vivant en minorité. À l'inverse, les pays qui concentrent le plus de musulmans sont le Kosovo (90 %), l'Albanie (80 %), la Bosnie-Herzégovine (40 %) et la République de Macédoine (33 %).

La Grèce compte environ 3 % de musulmans sur son territoire, et l'Espagne 1 %. L'Italie détient le plus faible nombre de musulmans, avec moins de 1 %. Étonnant pour des pays géographiquement proches du Maghreb.

En 2008, l'Osservatore Romano, organe du Vatican, publiait l'annuaire statistique de l'État pontifical et y déclarait que l'islam était devenu la première religion au monde, dépassant le catholicisme.

